

AVIS CONCERNANT L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU STAU

L'enquête publique relative au Schéma Territorial d'Aménagement et d'Urbanisme prescrite par arrêté du Président du Conseil Territorial n°1391/2019 du 29 novembre 2019 a été prolongée d'une semaine soit jusqu'au vendredi 31 janvier 2020 inclus, afin de garantir la bonne information du public.

Jusqu'au vendredi 31 janvier 2020 inclus, le dossier sera tenu à la disposition du public à la mairie de Saint-Pierre et à la mairie de Miquelon-Langlade aux heures habituelles d'ouverture.

Toute personne pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet à la mairie de Saint-Pierre et à la mairie de Miquelon-Langlade, les adresser par lettre recommandée au commissaire enquêteur aux sièges de l'enquête à la mairie de Saint-Pierre ou à la mairie de Miquelon-Langlade ou les transmettre par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique@ct975.fr

Au besoin, des informations complémentaires pourront être obtenues auprès de la Collectivité Territoriale par téléphone au 05.08.41.01.02.

Monsieur Eric Chupeau, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition des personnes qui désireraient être entendues.

Une permanence a été ajoutée comme suit : vendredi 31 janvier 2020 de 9h00 à 12h00 à la Mairie de Saint-Pierre.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public à la Collectivité Territoriale, à la mairie de Saint-Pierre, à la mairie de Miquelon-Langlade et sur le site Internet de la Collectivité Territoriale – www.spm-ct975.fr -, dès leur réception.

Saint-Pierre, le 29 janvier 2020



Le Président